

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 21 juillet 2006  
(convocation du 10 juillet 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Juillet Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BOBET Patrick à M. DUCHENE Michel  
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard  
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre  
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick  
M. TOUZEAU Jean à M. DAVID Jean-Louis  
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. BANNEL J. Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 15)  
M. BAUDRY Claude à M. FERILLOT Michel  
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel  
M. BELLOC Alain à Mme. PUJO Colette  
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien  
Mme. BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise  
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André

M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis  
M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel  
M. DELAUX Stephan à Mme PARCELIER Muriel (à partir de 10 h 30)  
Mme. FAORO Michèle à Mme. LIMOUZIN Michèle  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
Mme. ISTE Michèle à M. SARRAT Didier  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. LOTHaire Pierre  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANSENCAL Alain à M. MERCHERZ Jean  
M. MAURIN Vincent à Mme. EYSSAUTIER Odette  
M. MONCASSIN Alain à M. GRANET Michel  
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme CAZALET A. Marie (jusqu'à 10 h 45)  
Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy  
Mme. RAFFARD Florence à M. QUANCARD Joël

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Aménagement d'un bâtiment d'archives rue Schinazi à Bordeaux - Appel d'offres - Autorisation - Projet "Aménagement et mise en exploitation d'un bâtiment d'archives" - Confirmation de la décision de faire**

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'actuel dépôt des archives communautaires situé quai du Maroc à Bordeaux étant inclus dans le projet de ZAC Lucien Faure est à la recherche de nouveaux locaux afin de libérer les lieux à l'horizon 2008.

Par ailleurs, l'immeuble de la rue de Cursol, dépôt initial des archives communautaires, qui n'était plus conforme aux normes applicables en matière de conservation d'archives publiques et dont la capacité de stockage était saturée, a été mis en vente. Les archives qu'il hébergeait sont dorénavant stockées dans des installations provisoires quai du Maroc.

En juillet 2004, conformément à la délibération 2003/0912 du 19 décembre 2003, la CUB a acquis pour environ 450 000 € un ensemble immobilier composé d'une parcelle de 3 500 m<sup>2</sup> et d'un entrepôt d'une superficie de 1 500 m<sup>2</sup> situé près du centre de gros de Bordeaux nord, rue Schinazi, afin d'y implanter le service des archives communautaires.

Parallèlement, les services se sont rapprochés de la Direction Départementale des Archives afin de définir en commun le programme d'aménagement des nouveaux bâtiments. En effet, cette administration exerce un contrôle scientifique et technique préalable obligatoire avant la réalisation de tout projet modifiant les conditions de stockage d'archives publiques conservées par les collectivités territoriales. (cf. article L1421-1 et 2 et R 1421-1 à 8 du code général des collectivités territoriales). Cette administration a formulé un avis favorable sur le projet en cause le 6 juillet 2006.

Le coût relatif aux travaux de réhabilitation dans les normes applicables, du bâtiment acquis par la CUB, est estimé actuellement par la Direction des Moyens Généraux à 1 650 000 euros HT soit 1 973 400 euros TTC.

Les dépenses supplémentaires liées notamment aux équipements matériels, aux frais de maîtrise d'oeuvre, déménagement sont évaluées par cette Direction à 295 000 euros HT soit 352 820 euros TTC.

La charge financière correspondante sera imputée sur le budget chapitre 23, article 2313, fonction 0200, CRB AA20.

Actuellement, un crédit de 400 000 € TTC a été prévu sur le budget 2006. Le complément de financement, évaluée à 1 926 220 € TTC (solde des travaux de réhabilitation et frais de mise en exploitation et installation) devra être programmée au PPI 2007/2009.

Les services communautaires ont élaboré un dossier de consultation afin de procéder à la réalisation des travaux dans le cadre d'un appel d'offres ouvert à prix global et forfaitaire en application notamment des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des marchés publics.

En application des dispositions des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT, le dossier de consultation des entreprises est à la disposition des élus communautaires qui peuvent le consulter à la Direction centrale des achats et marchés (13<sup>ème</sup> étage).

Les principales étapes de ce projet pourraient s'échelonner comme suit :

- lancement de la procédure d'appel d'offres septembre 2006
- début des travaux mai 2007
- réception et mise en exploitation début 2008.

Aussi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

1)-confirmer la décision de réaliser le projet « Aménagement et mise en exploitation d'un nouveau bâtiment d'archives » afin de :

- doter l'administration d'un bâtiment d'archives conforme à ses obligations légales,
- doter ce service d'une salle de consultation accessible au public, ce fond, pour partie trentenaire ayant vocation à intéresser un public de plus en plus large dans les années à venir,
- garantir une capacité de stockage pour plus de vingt ans.

2)- entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le président :

-à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert en application notamment des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

-à signer le marché relatif aux travaux de réhabilitation du bâtiment sis rue Schinazi à Bordeaux, avec l'entreprise qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'une entreprise soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35.I 1<sup>er</sup> alinéa dudit code,

-à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 juillet 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
2 AOÛT 2006

M. ODETTE EYSSAUTIER